

EPCI concernés

Le Mans Métropole Communauté Urbaine

Sénateur-Président : Jean-Claude Boulard

Examen en Conseil communautaire le 20 novembre 2014

CdC du Bocage Cénomans

Président : Franck Breteau

Délibération du 9 septembre 2014 (adopté)

CdC de l'Orée de Bercé Bélois

Présidente : Nathalie Dupont

Délibération du 16 septembre 2014 (adopté)

CdC du Pays des Brières et du Gesnois

Président : Christophe Chaudun

Examen en Conseil communautaire le 20 novembre 2014

CdC des Portes du Maine

Président : David Chollet

Examen en Conseil communautaire le 7 octobre 2014

CdC des Rives de Sarthe

Présidente : Véronique Cantin

Examen en Conseil communautaire le 13 octobre 2014

CdC du Sud-Est du Pays Manceau

Présidente : Martine Renaut

Délibération du 23 septembre 2014 (adopté)

CdC du Val de Sarthe

Président : Emmanuel Franco

Délibération du 25 septembre 2014 (adopté)

Avis favorable de la CDCI : 5 février 2015

Arrêté préfectoral de création : 24 février 2015

Prévision : Proposition d'ouverture au Conseil Général de la Sarthe courant 2015.

Date de mise en place prévue :

1^{er} semestre 2015

Collectivité partenaire :

Conseil régional des Pays de la Loire

Institution partenaire : Conseil de développement du Pays du Mans et de son Agglomération

Ingénierie/animation portée par le : Syndicat mixte du Pays du Mans et SCoT

POUR EN SAVOIR PLUS :

Contacts :

Théau DUMOND Co-directeur : theau.dumond@paysdumans.fr - 02 43 51 23 23

Matthieu GEORGET Co-directeur : matthieu.georget@paysdumans.fr - 02 43 51 23 23

CHIFFRES CLEFS

8 intercommunalités

(1 Métropole CU et 7 Communautés de communes)

76 communes,

320 090 habitants

1 234 km²

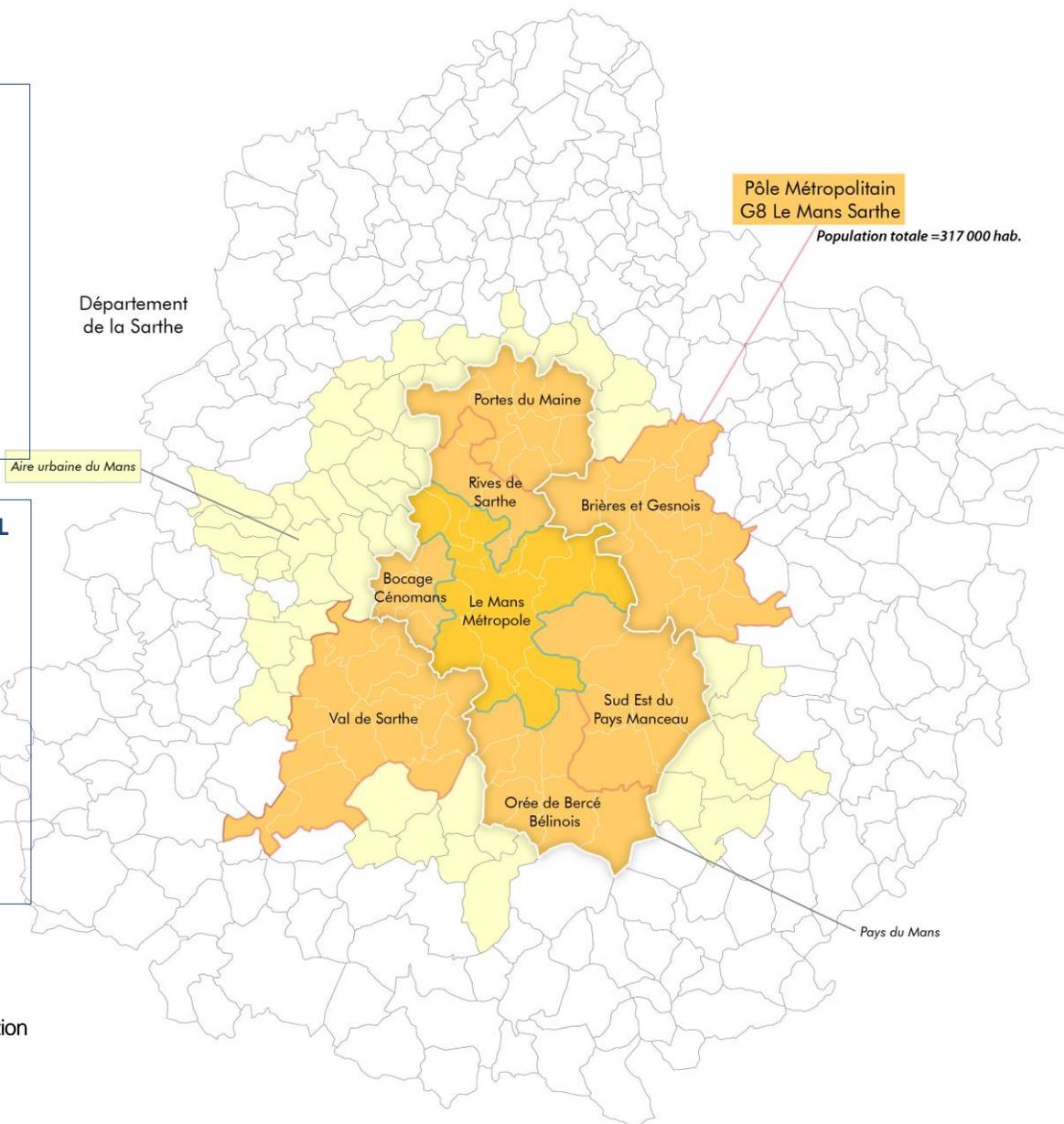
260 hab/km²

1 région : Pays de la Loire

1 département : Sarthe

CHANTIERS ET THEMES DE TRAVAIL

- ⇒ Mobilités et Transport
- ⇒ Santé
- ⇒ Inter-SCoT
- ⇒ Assistance dans le domaine du droit de l'urbanisme
- ⇒ Mise en réseaux des acteurs (domaines de l'innovation numérique, de l'environnement, voire du tourisme)



LES OBJECTIFS DU POLE METROPOLITAIN

➤ *L'intérêt métropolitain*

Le pôle métropolitain est un élément fondamental pour un développement équilibré et solidaire en Sarthe. Il contribue à améliorer la compétitivité et l'attractivité du territoire, ainsi qu'à permettre l'aménagement et l'organisation de l'espace dans une logique de développement durable, notamment dans les domaines des transports et de la santé. Ses membres reconnaissent d'intérêt métropolitain les actions présentant un intérêt commun et stratégique visant à la cohérence du territoire.

➤ *Une opportunité en matière de déplacements et de mobilité*

Les 8 établissements publics de coopération intercommunale engagés dans cette démarche de pôle métropolitain font partie du même bassin d'emploi et de vie, celui de l'agglomération mancelle. **La clé pour une bonne articulation et complémentarité entre ces territoires** (urbain, périurbain et ruraux) **est le transport**, sous toutes ses formes (transports collectifs ferrés et routiers, services partagés, parkings relais, liaisons douces etc.). Cette problématique est présentée par les élus des intercommunalités concernés comme la priorité de ce pôle métropolitain.

➤ *La mise en réseau des acteurs de la santé*

Le pôle métropolitain s'avère être aussi la bonne échelle pour mener à bien les réflexions sur les **problématiques de la santé** :

- afin d'essayer de trouver des solutions au problème de démographie médicale aussi bien en milieu rural-périurbain qu'en milieu urbain (dans certains quartiers du Mans par exemple),
- afin de travailler sur la mise en place d'outils de développement local pouvant porter sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins voire l'accompagnement médico-social pour le compte des collectivités locales et leurs groupements.

➤ *Le pôle métropolitain a aussi pour objectif de travailler sur d'autres thématiques comme :*

- la coordination **inter-SCoT** et **assistance dans le domaine du droit de l'urbanisme** ;
- la **promotion de l'innovation** (notamment sur les questions de filières numérique et énergétique).

HISTOIRE METROPOLITAINE

A l'interface de l'Ouest de la France et de la région parisienne, l'aire urbaine du Mans, qui comprend près des 2/3 des habitants du Département de la Sarthe - et en son centre - se caractérise à la fois par son dynamisme, un cadre de vie attractif et par un étalement urbain important.

La démarche métropolitaine s'est appuyée sur la structuration du Pays du Mans (270 000 habitants et 6 intercommunalités) et son type de gouvernance qui ont permis, en 13 ans, de porter des réflexions et mener des actions sur des problématiques diverses (transport, environnement, tourisme, agriculture périurbaine, économie résidentielle...) et répondant à un enjeu majeur : la complémentarité ville-campagne.

A l'initiative du Sénateur-Maire du Mans, Président de Le Mans Métropole et du Pays du Mans/SCoT, plusieurs réunions de travail entre octobre 2012 et novembre 2015 - entre représentants élus des collectivités membres du Pays du Mans et de deux intercommunalités voisines - ont permis d'envisager la création d'un pôle métropolitain en Sarthe, à l'échelle de l'aire urbaine du Mans, en partenariat avec le Conseil de développement du pays.

Dans un premier temps, ce pôle métropolitain s'est structuré en syndicat mixte fermé (comme l'impose la loi) mais avec comme perspective de se transformer courant 2015 en syndicat mixte ouvert, pour que le Conseil Général de la Sarthe puisse y siéger - notamment en tant qu'Autorité Organisatrice des Transports - pour pouvoir travailler sur le développement des transports collectifs sur les espaces périurbains en complémentarité avec les transports urbains de la Métropole mancelle.